

● (1150)

L'ÉCONOMIE

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LA POLITIQUE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, si le ministre prenait la peine de vérifier, il constaterait qu'il s'agit du document publié à l'été 1983, et non pas en février 1983.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Les mêmes documents gouvernementaux confirmeront que les taux d'intérêt élevés ont des répercussions sur la confiance des entrepreneurs et des consommateurs, sur la consommation et sur les investissements dans l'industrie du bâtiment. Pourquoi le parti libéral a-t-il adopté pendant la récession une politique visant à provoquer la hausse des taux d'intérêt?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je dirai à l'honorable député que le gouvernement n'a pas adopté une politique durant la dernière récession. Mon ami est dans l'erreur.

[Traduction]

M. Lewis: Les perspectives de développement économique montrent que les taux d'intérêt élevés résultent de la politique qui a été appliquée.

LES CAPITAUX POUR LES PETITES ENTREPRISES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je voudrais poursuivre en posant une autre question au ministre des Finances, en m'inspirant des mêmes documents. On lit encore dans le rapport que l'un des principaux obstacles à la croissance de l'économie, au moment où nous sortons de la récession, est la difficulté d'obtenir des capitaux à des taux avantageux. Quelles mesures précises le gouvernement prend-il pour garantir des capitaux à des taux avantageux aux entreprises, et particulièrement aux agriculteurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, mon honorable ami devrait lire attentivement les documents; il se rendrait compte alors qu'en fait, les taux d'intérêt élevés résultent d'une conjoncture qui a été créée et soutenue par la politique des États-Unis. Le député le sait. C'est un fait admis dans le monde entier. On en a discuté aux réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, au sommet de Williamsburg et même, en fait, au sommet de l'année dernière à Montebello. Le député se rappellera que l'on y a longuement discuté de cette question précise, c'est-à-dire le problème des taux d'intérêt élevés aux États-Unis, qui provoquaient des remous partout dans le monde, y compris au Canada.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je rappelle encore une fois au député que dans le dernier budget, j'ai prévu une somme d'environ 2.4 milliards de dollars pour stimuler le secteur privé, notamment la petite entreprise. Les mesures annoncées dans le budget sont favorables aux petites

Questions orales

entreprises, qu'il s'agisse de leur effort de recherche et de développement ou de leur financement en général.

Je rappelle également au député que nous avons un programme de prêts aux petites entreprises. Le député ignore peut-être que la grande majorité de ces prêts sont justement accordés à des agriculteurs. Ce programme de prêts aux petites entreprises s'adresse donc aux agriculteurs aussi bien qu'aux petites entreprises, et il a connu un succès éclatant.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE JUGEMENT DE LA COUR FÉDÉRALE SUR LA DÉDUCTION DES PERTES AGRICOLES

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre n'est certainement pas sans savoir que la cour fédérale a, cette semaine, rendu un jugement selon lequel un agriculteur peut déduire ses pertes agricoles de son revenu d'exploitation. À l'origine de cette affaire: l'interprétation insidieuse que les bureaucrates du ministère donnent de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Le ministre est-il prêt à considérer ce jugement comme un précédent à ordonner au ministère d'interpréter l'article de la loi en conformité?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, nous avons reçue très récemment, en fait hier seulement, le jugement qui a été rendu dans le cas de la cause Graham versus Sa Majesté. Il est bien évident qu'avant de tirer quelque conclusion de politique que ce soit ou même quelque conclusion touchant aux pratiques administratives du ministère, nous devons effectuer au sein du ministère une étude approfondie dudit jugement et consulter également les fonctionnaires du ministère de la Justice afin de savoir quelle est sa portée et quelle influence il pourrait avoir sur, justement, les politiques auxquelles le député s'est référé et sur les pratiques administratives touchant à l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu.

[Traduction]

LA FAÇON DONT LE MINISTÈRE TRAITE LES AGRICULTEURS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, je remercie le ministre pour cette réponse. Toutefois, celui-ci aurait avantage, pendant que le ministère procède à une étude approfondie du problème afin d'en connaître la portée, pour reprendre l'expression du ministre lui-même, à ordonner à ses fonctionnaires de cesser de poursuivre les agriculteurs et de percevoir des sommes aussi insidieusement qu'on le fait maintenant. Le ministre demandera-t-il aux évaluateurs de son ministère de ne plus percevoir indûment ces impôts et de mettre un terme au harcèlement dont sont victimes les agriculteurs en vertu de cet article de la loi?